



Peut-on déshériter un enfant ?

Par **MarieChantal30**, le **11/01/2016** à **19:07**

Mon mari et moi sommes propriétaire d'une maison depuis 1991. Nous avons 2 enfants adultes. De son premier mariage, mon mari a un fils âgé de 45 ans. Celui-ci a quitté la maison encore mineur, sans jamais donner de nouvelles. Il est accro à l'alcool et à la drogue. Il a fait 12 ans de prison pour meurtre. A notre disparition à tous les deux, nous aimerions que seuls nos 2 enfants héritent de la maison. Est-ce possible ? Pour être sûr qu'il n'y aura pas de partage, est-il possible que mon mari me fasse donation de sa part de la maison qui correspond actuellement à 25%, afin que celle-ci m'appartienne à 100%. dans ce cas, seuls nos deux enfants hériteraient. Merci de bien vouloir me répondre.

Par **Visiteur**, le **12/01/2016** à **09:26**

Bonjour,
légalement ce n'est pas possible ! mais peut être y'a t'il moyen de contourner la loi ?

Par **youris**, le **12/01/2016** à **09:39**

bonjour,
ce que vous proposez c'est que le patrimoine de votre mari soit réduit à zéro afin que ses enfants ne reçoivent rien à son décès.
mais si vous décédez avant votre mari, celui-ci héritera de vous, d'une part de la maison, et à son décès, son fils issu du premier mariage, recevra une partie de cette part.
ayant connu un cas identique, le couple a vendu ses biens immobiliers, habite en location et ont placé cet argent en assurance vie avec comme bénéficiaires les enfants communs.
je vous conseille d'exposer votre problème à un notaire.
salutations